



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des nez

Question écrite n° 38905

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la nécessité d'élargir la vaccination aux nez. En effet, les œnologues, les compositeurs-parfumeurs, les cuisiniers et autres métiers dont le nez est le principal outil de travail sont extrêmement vulnérables face à l'épidémie de coronavirus. En œnologie, pour ne citer qu'elle, l'analyse olfactive est primordiale pour obtenir des vins équilibrés. Elle est l'une des phases les plus importantes de la dégustation car elle permet de révéler les arômes. Or, on le sait, les personnes atteintes de formes légères à modérées de la covid-19 développent souvent une anosmie. Celle-ci entraîne une perte totale ou partielle de l'odorat qui peut être provisoire ou définitive. De surcroît, en cas de covid, la perte d'odorat peut aussi s'accompagner d'une perte de goût (agueusie). Empêchant de sentir les odeurs et de percevoir les saveurs, ces symptômes sont particulièrement handicapant pour ces professionnels en cas de contamination les privant pour une durée indéterminée de leur outil de travail principal. Afin de les préserver, il pourrait être pertinent de les insérer dans les publics prioritaires pouvant bénéficier de la vaccination. Elle lui demande ce que pense le Gouvernement de cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38905

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 3990

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)